

DECISION MUNICIPALE N°009/D/CMBA/SG/SIGAMP/2025
 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/CIPM/2025 DU
 13/05/2025 POUR LA REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE MBANDJOCK, DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK ; DEPARTEMENT DE LA HAUTE-
 SANAGA-REGION DU CENTRE.

Le Maire de la Commune de Mbandjock

-Chevalier de l'Ordre de la Valeur-

- Vu la Constitution ;
 Vu la Loi N° 69/COR du 06 Décembre 1969 portant création de la Commune Mixte Rurale de Mbandjock et ses modificatifs subséquents ;
 Vu la Loi N° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant régime financier du Cameroun ;
 Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu la loi N° 2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi des Finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu le décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code General des Impôts ;
 Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190
 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur NANGA DANG Albert au poste de Préfet du
 Département de la Haute-Sanaga ;
 Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001
 Portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu l'Arrêté N° 000402/A/MINDEVEL/DCTD du 03 Aout 2020 constatant l'élection du Maire à l'issu de la session ordinaire du conseil
 Municipal du 17 Juillet 2020 dans la Commune de Mbandjock ;
 Vu la circulaire n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;
 Vu la lettre circulaire n°00005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à
 la publication du décret n° 20018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu La Circulaire n°000001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Vu la circulaire N°00013995/CMINFI du 31 décembre 2024, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au Contrôle de
 L'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités pour l'exercice 2025
 Vu Le dossier d'appel d'offres N° 005/AONO/MINDEVEL/RCE/DHS/CMBA/SG/CIPM/2025 du 13/04/2025 pour la réhabilitation de la
 bibliothèque municipale de Mbandjock, dans la Commune de Mbandjock ; Département de la Haute-Sanaga : Région du Centre.
 Vu la proposition d'attribution N° 09/LC/MBA/CIPM/PR/2025 du 20/06/2025 ;
 Vu le Budget de la Commune de Mbandjock, exercice 2025,
 Considérant les nécessités de service,

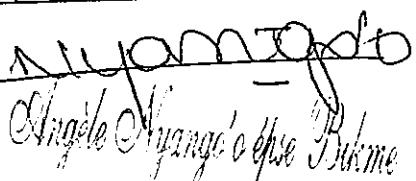
Article 1 : Le soumissionnaire « ETS MAJAD BATISSES » BP : Tel : 696 38 70 02 est retenu
 pour la réhabilitation de la bibliothèque municipale de Mbandjock, dans la Commune de
 Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre, montant en FCFA : (9 999 303)
Neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trois Toutes Taxes Comprises.
 Pour une durée de Trois (03) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

/-

Mbandjock, le 30 JUIN 2025




 Ngelle Myango Béatrice Buhme
 Chevalier de l'Ordre de la Valeur

Ampliations:

- PREFET/ HS
- DDMINMAPHS
- CHEF SERVICE PAT/HS
- ARMP/ICE
- PRESIDENTE/CIMP
- SIGAMP/MBA
- ARCHIVES/CHRONO